

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01114

Numéro SIREN : 840 968 309

Nom ou dénomination : 2MD

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2022 sous le numéro de dépôt 1763

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'INDIVISION « DAVID DEPRE » A LA
DECISION UNANIME DES ASSOCIES DE LA SOCIETE 2MD**

Nous soussignés : •

- Monsieur Mathieu DEPRE,
demeurant 428 rue Noire, à HESDIN L'ABBE (62360),
- Mademoiselle Méline DEPRE,
demeurant 428 rue Noire, à HESDIN L'ABBE (62360)
mineure représentée par sa mère, Madame Carole MAILLARD,

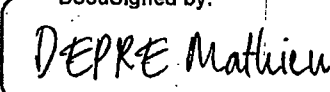
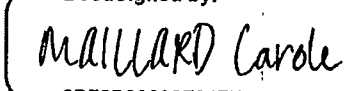
**Tous membres de l'indivision « DAVID DEPRE » née du décès de Monsieur David,
Christian, Daniel, DEPRE.**

désignons Monsieur Mathieu DEPRE
demeurant 428 rue Noire, à HESDIN L'ABBE (62360),

Représentant de cette indivision afin de la représenter :

- lors de la décision unanime des Associés du 17 mars 2022 de la Société **2MD**,
Société par actions simplifiée au capital de 648 700 euros ayant son siège social 5
rue Paul Doumer, 62360 Saint-Etienne-au-Mont, immatriculée sous le numéro
840 968 309 au RCS de BOULOGNE-SUR-MER, concernant la nomination d'un
nouveau Président de la Société.

A HESDIN L'ABBE,
Le 17 mars 2022,

Mathieu DEPRE	DocuSigned by:  61123D0ED88D400...
Méline DEPRE, représentée par Madame Carole MAILLARD	DocuSigned by:  2D72B93606F947E...

2MD
Société par actions simplifiée
au capital de 648 700 euros
Siège social : 5 rue Paul Doumer,
62360 ST ETIENNE AU MONT
840 968 309 RCS BOULOGNE SUR MER

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 17 MARS 2022

LES SOUSSIGNÉS :

- L'indivision successorale de Monsieur David DEPRE, composée de :

- Monsieur Mathieu DEPRE,
demeurant 428 rue Noire, à HESDIN L'ABBE (62360),

- Mademoiselle Méline DEPRE,
demeurant 428 rue Noire, à HESDIN L'ABBE (62360)
mineure représentée par sa mère, Madame Carole MAILLARD,

Représentée par Monsieur Mathieu DEPRE, selon acte de désignation d'un représentant de l'indivision en date du 17 mars 2022,

Détenant 6487 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 2MD désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2MD et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 25-3 des statuts,

Après avoir pris connaissance du décès de Monsieur David DEPRE, Monsieur Mathieu DEPRE, fils du défunt, expose qu'il a été désigné représentant de l'indivision successorale du défunt et qu'il a provoqué cette décision unanime des associés afin de pourvoir au remplacement du Président décédé selon les modalités prévues à l'article 18 des statuts de la Société.

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président décédé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, prenant acte du décès de Monsieur David DEPRE, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

- Madame Carole MAILLARD

Née à Boulogne-sur-Mer le 28 février 1972,
De nationalité française,
Demeurant 428 rue Noire, 62360 HESDIN-L'ABBE,

Madame Carole MAILLARD accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.



DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par les associés et le nouveau Président par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr>, ainsi que le reconnaît et l'accepte le signataire.

Fait le 17 mars 2022,

L'indivision successorale David DEPRE Représenté par l'un des indivisaires Monsieur Mathieu DEPRE	DocuSigned by:  61123D0ED88D400...
Madame Carole MAILLARD	« Bon pour acceptation des fonctions de Président » DocuSigned by:  2D72B93606E947E